



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-97208>

Département(s) de publication : 28

Annonce n° 24-97208

Fournitures

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Commune de Champhol (28)

**Correspondant :** Service marchés publics

**Adresse :** 15 Rue de la Mairie, 28300 Champhol

**Coordonnées :**

**Téléphone :** +33 237216165

**Courriel :** finances@villedechamphol.fr

**Adresse internet :** <https://villedechamphol.fr/>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://www.marches-securises.fr>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Acquisition de matériel informatique pour le groupe scolaire communal

**Lieu d'exécution et de livraison :** Commune de Champhol, 28300 CHAMPHOL

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** La durée du marché est de 10 mois à compter de sa date de notification. L'acte d'engagement fixe le délai d'exécution. Il débute à compter de la date fixée par ordre de service de commencement des prestations transmis par le Pouvoir Adjudicateur au Titulaire du présent marché. La livraison devra être réalisée en deux temps, la 1ère partie prévisionnellement lors des vacances d'Automne et la 2ème partie prévisionnellement lors des vacances d'Hiver.

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :** Il s'agit de la fourniture, en 1ère partie, pour l'école élémentaire : d'un chariot classe mobile avec 15 ordinateurs portables à destination des enfants et de 9 ordinateurs portables à destination des enseignants, puis, en 2ème partie, pour l'école maternelle : 5 ordinateurs portables à destination des enseignants et pour l'école élémentaire : 18 ordinateurs fixes à destination des enfants pour installation en fond de classe. Les fournitures feront l'objet d'une garantie minimale de 3 ans constructeur dont le point de départ est la date de notification de la décision d'admission. Toutefois, le candidat peut proposer une durée supérieure à l'acte d'engagement.

**Refus des variantes.**

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

10 mois à compter de la notification du marché.

## Section 5 - Conditions relative au marché

**Cautionnement et garanties exigés :** Sans objet.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les**

**réglementent :** Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires**

**de services :** Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en**

**français :** français

## Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

**Autres renseignements demandés :** Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME). Ensemble des pièces listées dans le règlement de la consultation Pièces de la

candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique

**Commentaire sur les justifications :** Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable: Limitation des substances dangereuses pour la santé humaine et l'environnement: Réglementation européenne REACH: règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). Directive européenne RoHS : directive européenne 2011/65/UE dite RoHS II (Restriction of the Use of Certain Hazardous Substances) modifiant la directive 2002/95/CE, dite RoHS I, du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Qualité écologique des produits: Loi AGEC (Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire; Cf « Que prévoit la loi »). Définition du caractère « reconditionné » (article 37) – dès parution du décret. À partir du 1er janvier 2022, obligations d'affichage environnemental et d'information du consommateur, dont l'indice de réparabilité et part de matériaux recyclés le cas échéant (articles 13 et 16; parution du décret d'application et des arrêtés d'application de l'article 16 le 29 décembre 2020); durée minimale de disponibilité des pièces détachées de 5 ans (article 19) Décret n° 2024-134 du 21 février 2024 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et à l'interdiction d'acquisition de produits en plastique à usage unique soit pour du matériel informatique sont fixées les proportions minimales comportant des matières recyclées comme suit: 20 % issu du réemploi ou de la réutilisation, 20 % intégrant des matières recyclées. Gestion des DEEE, toute autre réglementation en vigueur

## Section 7 - Critères d'attribution

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)**

## Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

**Date limite de réception des offres :** 16/09/2024 à 12:00

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2024017

**Renseignements complémentaires :** Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-securises.fr>. Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 8 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis. Procédures de recours : Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1 Tél : 02 38 77 59 00 Télécopie : 02 38 53 85 16 Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr Adresse internet (U.R.L) : <http://www.telerecours.fr> Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et

pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1 Tél : 02 38 77 59 00 Télécopie : 02 38 53 85 16 Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr Adresse internet(U.R.L) : <http://www.telerecours.fr>

## Section 12 - Adresses complémentaires

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :** COMMUNE DE CHAMPHOL

**Adresse :**15 rue de la Mairie, 28300 CHAMPHOL

**Coordonnées :**

**Téléphone :** +33 237216165

**Courriel :** finances@villedechamphol.fr

**Adresse internet :** <https://villedechamphol.fr/>

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :**

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :** conformément au règlement de la consultation

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :** COMMUNE DE CHAMPHOL

**Adresse :**15 rue de la Mairie, 28300 CHAMPHOL

**Coordonnées :**

**Téléphone :** +33 237216165

**Courriel :** finances@villedechamphol.fr

**Adresse internet :** <https://villedechamphol.fr/>

## Section 14 - Informations complémentaires

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents :** conformément au règlement de la consultation

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 23/08/2024